

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES PROPOSÉES PAR LA VILLE

## ATTESTATION DU OU DES PARENTS

La loi prévoit que l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents de l'enfant. Les parents doivent donc prendre ensemble les décisions importantes concernant la vie de l'enfant. Il est cependant prévu un assouplissement à l'égard des tiers de bonne foi. *Chacun des parents est en effet réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.* Ainsi, le père ou la mère qui agit seul pour les actes usuels est dispensé de prouver l'accord de l'autre parent.

Au titre des actes usuels figure l'inscription ou la radiation d'un enfant d'une école ou des activités périscolaires.

En cas de désaccord entre les titulaires de l'autorité parentale, il appartiendra au parent le plus diligent de saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il se prononce sur le litige.

✓ **Je/Nous soussigné(es) :**

Parent 1	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom(s) :	
Né(e) le :	
Lieu de naissance (ville et département) :	
Pays de naissance :	
Adresse du domicile :	
Code Postal :	
Ville :	

Parent 2	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom(s) :	
Né(e) le :	
Lieu de naissance (Ville et Département) :	
Pays de naissance :	
Adresse du domicile :	
Code Postal :	
Ville :	

✓ **Certifie(ions) sur l'honneur être dans la situation suivante :**

- Mariés
- Pacs ou union libre
- Séparés (divorce, fin du concubinage, dissolution du pacs)
- Décès ou incapacité d'un des deux parents

En cas de garde alternée :

- Dans l'attente du jugement fixant la résidence habituelle
- A l'amiable, aucun jugement ne fixe la résidence habituelle

✓ **Et disposer de l'autorité parentale sur le(s) enfant(s) :**

Nom	Prénoms	Né(e) le

✓ **Me/Nous permettant de demander que le(s) enfant(s) mentionnés ci-dessus soi(en)t inscrit(s) à :**

- à l'école de secteur
- à la garderie scolaire rattachée à l'école de secteur
- aux activités loisirs, culture, sport, péri et extra-scolaires proposées par la Ville :

.....

.....

.....

.....

Fait à ..... le .....

Signature du Parent 1

Signature du Parent 2

***Il vous est rappelé que l'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15.000€ toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.***

*Les données à caractère personnel recueillies dans une finalité d'inscription scolaire ou aux activités périscolaires sont traitées de façon confidentielle. Les données sont conservées à la mairie de Petit-Quevilly pendant 3 ans. Conformément au RGPD et à la loi n°78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données en écrivant à [dpo@petit-quevilly.fr](mailto:dpo@petit-quevilly.fr) Vous disposez en outre d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.*